

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2009

LOI DE FINANCES POUR 2010 - (n° 1946)
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I - 96 Rect.

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 5

Aux alinéas 5 et 6, substituer aux mots :

« annexé au premier alinéa »,

les mots :

« du présent 1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.